

REGLEMENT
du Grand Prix d'Auteur du festival photographique biennal
de Saint-Benoît (86)

Rules and regulations of the Grand Prix d'Auteur
contest of Saint-Benoît Photography Biennial

Thème libre

Ouvert aux photographes amateurs et professionnels
de la région Poitou-Charentes et des départements voisins

Article 1

L'association arc'IMAGE organise un Grand Prix d'Auteur dans le cadre de la biennale du festival photographique de Saint-Benoît les 9,10, et 11 octobre 2015.

Article 2

Les participants doivent proposer une série de 12 à 18 photographies papier noir et blanc ou papier couleur, présentant entre elles une unité, une cohérence et une originalité de lecture.

Article 3

Une présélection sera organisée et faite par un comité composé à cet effet.

Article 4

Les photos devront être présentées sur un support rigide de 40 x 50 cm, épaisseur maximum 1,5 mm, le format de l'image à l'intérieur est libre.

La série est identifiée au dos par le nom, prénom et adresse de l'auteur, ainsi que le numéro d'ordre de lecture de la série et le sens d'accrochage.

Article 5

Les séries retenues pour être proposées au jugement final seront exposées sur le site du festival. Elles ne devront faire l'objet d'aucune modification ou manipulation avant la clôture du festival.

Article 6

Un jury composé de photographes professionnels et du lauréat du précédent grand prix d'auteur, décerneront 3 prix dont le « Grand Prix d'Auteur du festival de Saint-Benoît ».

Article 7

A la suite de la biennale photographique de Saint-Benoît, les trois auteurs primés reprennent leurs séries et s'engagent à les tenir à la disposition d'arc'IMAGE en cas de besoin pour des expositions dans des lieux de la région Poitou-Charentes.

Article 8

arc'IMAGE autorise les lauréats à faire référence au festival photographique de Saint-Benoît pour toute communication relative à leur série primée.

Article 9

Les candidats devront signaler leur intention de participer par e-mail au contact ci-dessous, avant le 01/09/15.

Article 10

Date limite du dépôt : 28/09/15

Les séries peuvent être déposées à la mairie. En cas d'envoi par courrier, joindre l'affranchissement pour le retour.

Elles doivent être accompagnées du bulletin de participation disponible sur : www.arcimage.fr

Pour toute information complémentaire, contacter :

arc'IMAGE

Mairie

11, rue Paul Gauvin

F – 86280 SAINT-BENOÎT

Tel : 05 49 45 18 36 ou 05 49 88 46 06

duret.j@orange.fr ou jmg@jm-guerin.net

Free topic

Open to professional and non-professional photographers
from the Poitou-Charentes region and nearby departments

Article 1

The arc'IMAGE association organizes the Grand Prix d'Auteur as part of the biennial photographic event of Saint-Benoît on October 9th, 10th and 11th, 2015.

Article 2

Participants must send a series of 12 to 18 black & white or colour prints showing unity, consistency and originality.

Article 3

A preselection will be carried out by a specially dedicated committee.

Article 4

Photos will have to be presented on a rigid 40x50 cm supports - maximum of 1.5 mm thickness. There are no specifications as to the size of the photos.

The series must be identified at the back by the name, surname and address of the author, as well as the reading order number of the series.

Article 5

Selected series submitted to the final judgment will be displayed on the site of the festival. They won't be modified or handled before the end of the event.

Article 6

A jury, composed of professional photographers and the former laureate, will award three main prizes of which the « Grand Prix d'Auteur du festival de Saint-Benoît ».

Article 7

Following the Saint-Benoît photography biennial, the three winning authors will take their series back and commit themselves to making them available to arc'IMAGE if needed for exhibitions taking place in the Poitou-Charentes region.

Article 8

arc'IMAGE allows the prizewinners to refer to the Saint-Benoît photography festival for any communication relating to their award-winning series.

Article 9

Applicants should express their intention to participate by e-mail (see below) before September 1st, 2015 .

Article 10

Application deadline : September 28th, 2015

The set of series may be submitted at the town hall. In case of submission by mail, please attach postage for the reply.

They must be accompanied by the registration form available on : www.arcimage.fr

For further information, please contact :

arc'IMAGE

Mairie

11, rue Paul Gauvin

F – 86280 SAINT-BENOÎT

Tel : 05 49 45 18 36 or 05 49 88 46 06

duret.j@orange.fr or jmg@jm-guerin.net